

La Journée Saint-Hubert 2024

Section départementale Somme

Sur le territoire de Bussus-Bussuel

SAMEDI 26 OCTOBRE 2024

Rendez-vous le samedi 26 octobre à 8h00 à BUSSUS-BUSSUEL (La Tondelière - 2 rue du bas - 80135 BUSSUS-BUSSUEL)

☎ Renseignements : 06 72 88 98 13



Chasseur
en Somme

La Journée Saint Hubert



Fédération Nationale des Chasseurs

Le prix du(des) engagement(s) et du(des) repas sont à mettre à l'ordre de la Fédération des Chasseurs de la Somme et à adresser pour le 18 octobre 2024 au plus tard à
FDC80 - 1 chemin de la voie du bois - CS 43801 - 80450 LAMOTTE-BREBIERE
→ Deux chèques distincts pour les engagements et les repas.

Nom / Prénom :

Si moins de 20 ans, précisez date de naissance : Si chasse accompagné, précisez le nom du tuteur :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de téléphone : Portable :

N° de permis de chasser : E-mail :

Assurance N° de contrat : Compagnie :

→ Le permis de chasser a été validé (n° de validation et date) pour le département du ←



C
A
N
D
I
D
A
T

Nom : Affixe :

Race : Sexe : Date de naissance : / /

N° tatouage ou puce : N° L.O.F. :

Le chien doit être obligatoirement tatoué ou pucé, même s'il n'est pas inscrit au L.O.F.



C
H
I
E
N

Catégorie (cocher la case correspondant à votre catégorie d'engagement) :

- « Junior ou jeune en chasse accompagnée » avec chien d'arrêt ou spaniel non trialisant (moins de 20 ans à la date du concours)
- « Chasserresse » avec chien d'arrêt non trialisant
- « Chasserresse » avec chien d'arrêt trialisant
- « Chasseur » avec chien d'arrêt non trialisant
- « Chasseur » avec chien d'arrêt trialisant
- « Chasseur ou chasserresse » avec spaniel non trialisant
- « Chasseur ou chasserresse » avec spaniel trialisant
- « Archer » avec chien d'arrêt ou spaniel non trialisant

Important : pour les catégories « Trialisant », joindre obligatoirement une photocopie du carnet de travail mentionnant la récompense obtenue et indiquez le n° du carnet de travail :

(Un chien est dit « trialisant », dès l'instant qu'il a obtenu un Très Bon en field, un BICP 1^{ère} ou 2^{ème} cat. En France ou à l'étranger. Si la récompense intervient entre la date de clôture d'inscription et le jour du concours, le concurrent est tenu d'en avertir l'organisateur).

Je déclare connaître le règlement de la Journée Saint-Hubert, m'y soumettre sans réserve, et décharge par la présente l'organisateur de toute responsabilité civile et pénale. J'ai bien compris que toute fausse déclaration m'expose aux sanctions du règlement, qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion,

je m'engage à respecter les règles sanitaires en vigueur

je certifie que mon chien est à jour de ses vaccins réglementaires,

Fait à le

Lu & approuvé - Signature :



Montant des engagements

25€ pour le 1^{er} chien

18€ pour le 2^{ème}

18€ pour les chasseresses

Engagement du parrainé (filleul) 18€

INSCRIPTION GRATUITE pour les juniors

Le prix du(des) engagement(s) sont à mettre à l'ordre de la Fédération des Chasseurs de la Somme et à adresser pour le 18 octobre 2024 au plus tard à

FDC80 - 1 chemin de la voie du bois
CS 43801 - 80450 LAMOTTE-BREBIERE

ATTENTION - Effectuez deux règlements distincts pour les engagements et les repas.

Prix du repas / 20€



Réservation de _____ repas

Le prix du(des) repas sont à mettre à l'ordre de la Fédération des Chasseurs de la Somme et à adresser pour le 18 octobre 2024 au plus tard à

FDC80 - 1 chemin de la voie du bois
CS 43801 - 80450 LAMOTTE-BREBIERE